

TURQUIE

Alors que reprend le procès de 16 accusés, mineurs pour la plupart, des informations bouleversantes font état de la torture de jeunes détenus

Index AI : EUR 44/57/96

À l'occasion de la réouverture, mardi 16 avril, du procès de 16 accusés, en majorité des mineurs, Amnesty International demande au gouvernement turc de mener une enquête exhaustive et impartiale sur les allégations selon lesquelles ils auraient tous été affreusement torturés.

Les jeunes gens, qui font presque tous leurs études, ont été inculpés d'appartenance à une organisation armée illégale, le Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple (DHKP-C), ou de liens avec cette organisation.

« Nous sommes extrêmement préoccupés par le nombre croissant d'informations selon lesquelles ces jeunes ont été torturés en garde à vue », a déclaré l'Organisation.

Selon ces informations, au cours de la détention des jeunes gens au siège de la police de Manisa, du 26 décembre 1995 au 5 janvier 1996, les policiers leur ont bandé les yeux, les ont déshabillés, aspergés d'eau froide et soumis à des décharges électriques, sur les organes génitaux notamment. Les policiers ont violé les hommes avec des matraques et comprimé leurs testicules. Les femmes ont été contraintes de se soumettre à des tests gynécologiques et ont été menacées de viol, de tests de virginité et de défenestration.

Un des accusés, âgé de quatorze ans, a fait le témoignage suivant : « J'ai dû me déshabiller [...] Ils m'ont posé des questions qui n'avaient rien à voir avec moi ; lorsque j'ai répondu que je ne savais pas, ils m'ont tordu les testicules. Ils m'ont dit des choses comme : « Ça y est, tu n'es plus un homme [...] Quatre d'entre eux m'ont tenu par les mains et les bras et m'ont envoyé des décharges électriques sur le pouce droit, le sexe, les bras et le ventre. Après cela je ne sentais plus mon pied droit ni mon sexe. »

Les témoignages de torture des jeunes détenus sont corroborés par des rapports médicaux venant des hôpitaux dans lesquels ils ont été soignés pendant leur détention. Une jeune fille de dix-sept ans a dû être emmenée à l'hôpital en raison d'une hémorragie vaginale provoquée par les décharges qu'elle avait reçues sur les organes génitaux. Un garçon de seize ans, toujours en état d'arrestation, a récemment été transféré à l'hôpital public d'Izmir. Les jeunes prévenus qui ont été libérés reçoivent des soins médicaux assurés par la Fondation turque des droits de l'homme.

Sabri Ergül, député affilié au Cumhuriyet Halk Partisi (CHP, Parti populaire républicain), a fait la déclaration suivante après avoir effectué une visite surprise au siège de la police de Manisa : « J'ai ouvert une porte parce que j'avais entendu un cri et que je voulais savoir ce qui se passait. Les jeunes gens étaient là, les yeux bandés ; certains étaient nus. »

Les informations sur les tortures infligées aux 16 accusés ont soulevé un tollé dans l'opinion publique et les médias turcs au cours des derniers mois.

Amnesty International exhorte les autorités turques à mener au plus vite des enquêtes rapides, impartiales et exhaustives sur ces graves allégations de torture, et à traduire rapidement en justice les responsables de tels agissements.

L'Organisation surveille également de près les procès des personnes soupçonnées d'avoir torturé des enfants. Le procès des policiers qui, entre le 7 et le 9 novembre 1994, auraient fait subir des décharges électriques à un enfant de treize ans, Abdullah Salman, au commissariat de police de Sisli à Istanbul, est toujours en instance. Le 27 novembre 1995, Halil Ibrahim Okkali, douze ans, a eu le bras cassé alors qu'il était détenu au poste de police de Çinarli à Izmir : un procès a récemment été

ouvert.

Döne Talun n'avait que douze ans lorsqu'elle a été sévèrement battue et soumise à des décharges électriques. Elle a été bouleversée d'apprendre, en janvier 1996, que le procureur avait décidé d'abandonner les poursuites : « Comment ont-ils pu les laisser s'en aller après ce qu'ils m'ont fait ? » 1